

3. Étude paysagère

3.1. Définition de la démarche paysagère adaptée au parc éolien

3.1.1 Méthodologie

La présente étude constitue le volet « paysage » de l'étude d'impact globale concernant l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Lupsault, Oradour et Les Gours situées dans le département de la Charente.

Cette étude comprend trois volets conformément à la trame de l'étude d'impact relative à l'environnement des parcs éoliens établie par l'ADEME et le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Ces trois volets sont l'étude de l'état initial, l'analyse des impacts du projet, les mesures compensatoires destinées à mieux inscrire le projet dans le territoire étudié.

La première partie de cette étude vise à déterminer les caractéristiques paysagères du territoire au sein duquel le projet de parc éolien est envisagé.

L'analyse et l'observation du terrain croisées avec celles de documents écrits ou iconographiques permettent d'en définir les éléments identitaires : relief, disposition des voies de circulation, du réseau hydrologique, caractéristiques de la végétation, de l'occupation du sol et de l'habitat, repérage des éléments emblématiques du patrimoine architectural ou naturel et des points de vue majeurs de découverte du territoire.

In fine, ce premier chapitre au-delà de décrire le paysage et son évolution, a pour objectif de discerner les enjeux paysagers en les hiérarchisant pour établir des préconisations d'implantation de projet éolien en adéquation avec le territoire d'accueil.

La deuxième partie de l'étude est consacrée à l'analyse des impacts. Elle a pour objectif d'évaluer l'influence visuelle du parc éolien suivant deux échelles de lecture en fonction de l'éloignement de l'observateur. La démarche d'évaluation s'appuie sur plusieurs outils dont notamment l'utilisation de photomontages permettant de mesurer concrètement l'incidence éventuelle du projet. L'analyse des interactions visuelles est organisée selon trois thèmes à savoir les impacts visuels depuis les éléments remarquables du paysage (paysages emblématiques, sites et monuments historiques protégés), les lieux d'habitation et les voies de communication.

Enfin la troisième partie détermine les principales mesures à mettre en place en faveur de la préservation de la qualité paysagère autour du site éolien envisagé.

Nous nous efforcerons de montrer comment une implantation réfléchie peut s'inscrire dans la dynamique d'un paysage et témoigner d'une nouvelle vocation d'un territoire à porter des éléments de production d'énergie renouvelable participant à une politique de développement soutenable d'un pays. Tel est le but de cette étude de paysage.

3.2. Présentation du contexte paysager général et des aires d'études

3.2.1. Présentation du contexte élargi

Le projet de parc éolien se situe dans un paysage de vallées sur le territoire de trois communes rurales : Lupsault, Les Gours, Oradour, situées dans le Nord-Ouest du département de la Charente en limite du département de Charente Maritime, entre les plaines du Nord de la Saintonge et de Niort, au Sud-Est de la forêt d'Aulnay, entre les villes de Saint Fraise au Nord et Aigre au Sud.

Le projet éolien se situe à l'interface de deux grandes entités géomorphologiques dans un paysage marqué par la présence de nombreux boisements, massifs ou linéaires, parfois à l'état de vestiges mais toujours formant un cordon sensible même si discontinu :

- au Nord de grandes plaines de culture céréalières ou d'oléagineux, au relief sensible mais peu brutal, entrecoupée de lignes d'arbres ou boqueteaux, qui prospèrent sur un sol fertile, les groies, mais nécessitant une irrigation estivale
- vers le Sud, des plaines au relief plus marqué mais demeurant doux, traversées par la vallée de la Charente, au boisement morcelé, plus fréquent et où apparaît le vignoble.

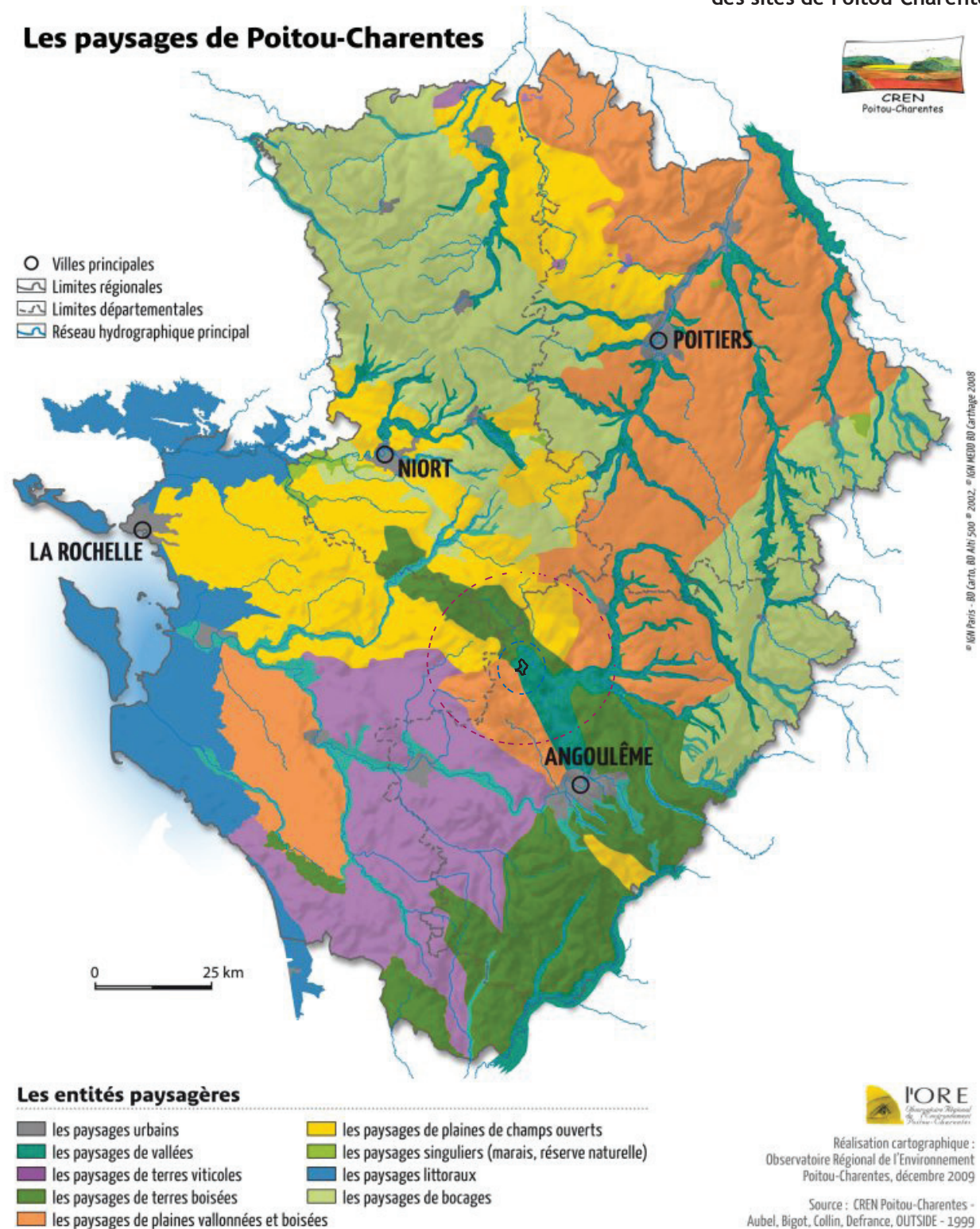
Ce territoire est desservi par un réseau secondaire viaire dense essentiellement d'usage local, tandis qu'à l'Est selon un axe Nord Sud la RN 10 constitue un axe structurant au rôle économique majeur. La construction de la Ligne à Grande Vitesse (L.G.V.) venant doubler cette route RN10 confirme l'importance de cet axe Nord / Sud situé à l'Est de la zone d'étude éloignée.

Si l'activité agricole est dominante et détermine la première expérience du lieu, l'activité touristique est sensible mais, s'appuyant sur un patrimoine religieux ou paysager plus discret, ne s'accompagne pas d'infrastructures ni de flux importants.

Le projet éolien s'inscrit dans un paysage varié dit «paysage de vallées», entité paysagère caractérisée par une diversité de formes (bois, boqueteaux, champs cultivés) ménageant scènes intimes ou plus ouvertes selon les combinaisons des éléments structurants et de l'altimétrie. La proximité d'autres entités paysagères situées aux confins de ce paysage de vallées contribue à la richesse de cette entité (Cf. carte jointe).

Ces diversité et richesse paysagères résultant d'usages évolutifs croisant culture et économie questionnent donc la pertinence d'un projet infrastructurel significatif dans ses dimensions visibles mais aussi d'une nouvelle politique d'aménagement durable du territoire.

Carte 23 : Ensembles paysagers en Charente-Maritime (Source : Observatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes)



3.2.2. Définition des aires d'études et des objectifs

En se basant sur l'actualisation du guide édité par l'ADEME et le ministère de l'Écologie et du Développement Durable datant de juillet 2010, quatre aires d'étude ont été définies autour du projet envisagé.

Cette définition s'appuie sur l'analyse du terrain et des documents photographiques et cartographiques.

En effet, la dimension des éoliennes et la nature du relief entraînent une perception très différente selon la distance à laquelle on se trouve et justifient que l'on s'attache particulièrement à la définition des aires d'étude.

■ L'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée correspond à la zone d'impact potentiel du projet. Elle prend donc en compte la notion d'influence visuelle du projet en se basant sur des éléments physiques du territoire qui le délimitent, mais également sur la valeur patrimoniale des paysages et des éléments humains remarquables. Elle a pour vocation de vérifier la compatibilité éventuelle du territoire vis à vis de l'accueil d'un parc éolien ainsi que de localiser le parc dans un environnement large.

L'aire d'étude éloignée a été déterminée en calculant une distance de perception théorique selon une formule éditée par l'ADEME, (dans le Guide préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens - version antérieure à 2010). Cette valeur théorique est déterminée par la formule développée, $R = (100 + E) \times h$, où R = rayon de l'étude, E : nombre d'éoliennes, h = hauteur totale d'une éolienne. Soit pour cette étude concernant un projet de 10 éoliennes maximum de 180 m de haut, une distance théorique de 19 km.

L'aire d'étude éloignée est agrandie à un cercle d'un rayon de 19,5 km autour de la zone d'implantation potentielle. Au-delà de cette distance, on considère que l'impact d'un parc éolien est extrêmement réduit.

Le rayon du cercle est en revanche réduit à 15,5 km au Sud, lorsque le relief limite la visibilité potentielle du projet éolien.

■ L'aire d'étude intermédiaire

Cette aire est définie comme étant la zone de composition paysagère utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation repose sur la localisation des lieux de vie et des points de visibilité du projet.

L'aire d'étude intermédiaire présente un périmètre adapté à la spécificité du lieu et tenant compte de l'ouverture du paysage autour du projet éolien. Aussi cette aire présente un périmètre d'étude irrégulier, dessinant une ellipse déformée allant d'une distance de moins de 10 km dans les paysages plus intimistes du Val d'Angoumois, des Marches Boisées et de la Plaine Haute d'Angoumois à une distance allongée de 14 km au droit de la plaine ouverte de Niort.

Dans cette aire d'étude intermédiaire, c'est l'identification des points de vue majeurs de découverte du paysage qui est recherchée à travers les lieux de fréquentation - les voies de communications et les sites touristiques.

■ L'aire d'étude rapprochée

Elle a été définie comme l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du paysage quotidien depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Elle correspond à un rayon de 4 km autour du projet éolien envisagé et englobe les villages proches de Lupsault, Les Gours, Oradour, Barbezières, Aigre, Saint Fraigne.

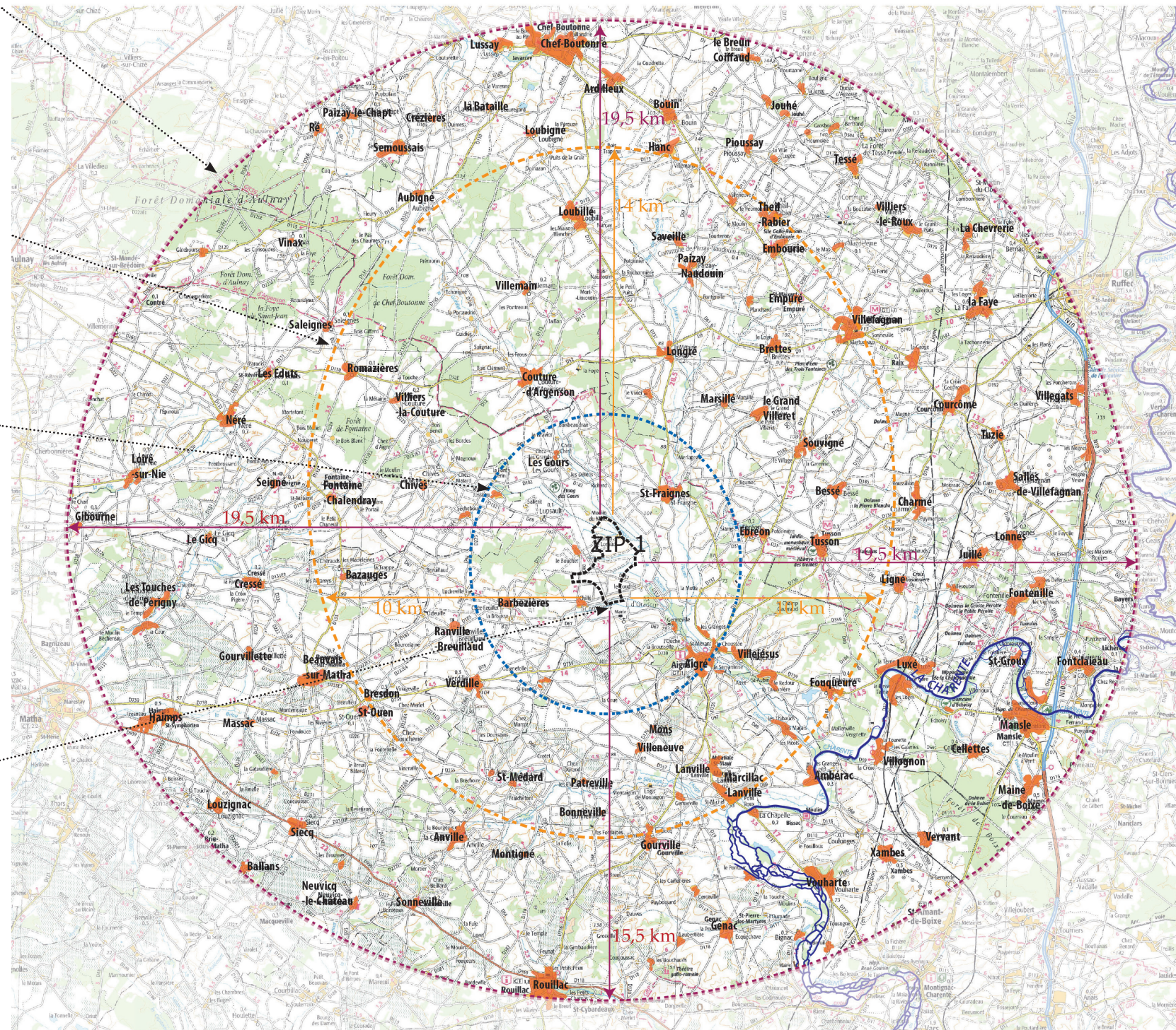
La perception d'un site proche est principalement déterminée par la topographie du lieu. Elle est cependant modulée par d'autres éléments : typologie et répartition du bâti (fermes isolées, hameaux, etc.), présence de boisements, typologie du réseau routier.





■ La zone d'implantation potentielle (nommée également aire d'étude immédiate)

La zone d'implantation potentielle englobe les zones directement concernées par le projet de parc éolien et s'inscrit dans le périmètre d'exclusion de 700 m des premières habitations.

Carte 24 : Carte de repérage des aires d'études

- Aire d'étude éloignée (19,5 - 15,5 km)**
 Un cercle d'un rayon de 19,5 km autour de la ZIP a été pris en appliquant la formule théorique de l'ADEME.
 Le cercle est réduit au sud à un rayon de 15,5 km en raison d'un mouvement collinaire bloquant les vues
- Aire d'étude intermédiaire (14 - 10 km)**
 Centrée sur l'aire de visibilité du projet
 Périmètre induit par les lignes de force du relief, par l'ouverture de la plaine de Niort
- Aire d'étude rapprochée (4 km)**
 Rayon de 4 km autour de la zone d'implantation potentielle.
 Inclure les villages proches directement concernés par le projet éolien : Lupsault, Les Gours, Oradour, St-Fraigne, Barbezières, Aigre
- Aire d'étude immédiate (= ZIP)**
 Zone directement concernée par le projet éolien s'inscrivant dans un périmètre d'exclusion de 700 m des premières habitations



-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude intermédiaire
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude immédiate (ZIP)

3.3. Caractéristiques de l'aire d'étude éloignée

3.3.1. Analyse des entités paysagères sur l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée concerne un territoire présentant cinq grandes typologies paysagères caractéristiques : les paysages de plaines de champs ouverts, les paysages vallonnés, les terres viticoles, les terres boisées et les paysages de vallées.

La description des caractéristiques des entités paysagères s'appuie sur «*L'inventaire des paysages de Poitou-Charentes*».

Paysage de Plaines de Champs ouverts

■ La plaine du Nord de la Saintonge et la plaine de Niort

Ces deux entités sont assez proches et caractérisées par un relief doux, de longues vues favorisées par l'absence de boisements à l'exception de vestiges de haies ou de boqueteaux. L'ambiance est celle donnée par la culture de céréales ou oléagineux et le jeu de lumières engendré par le vent sur ces cultures souples dessinant une mosaïque de couleurs au gré des assolements.

Cette planéité du relief rend singulier tout objet vertical, qu'il soit clocher ou silos, pylône électrique ou antenne relais téléphonique.

A Nord, la vallée de la Boutonne vient rompre cet effet et crée des ambiances plus fermées liées aux ripisylves bordant la rivière.

L'activité agricole est essentiellement tournée vers la culture de plantes céréalières et oléagineuses profitant des sols fertiles et de la présence d'eau souterraine permettant l'irrigation. Cette industrie agricole s'accompagne d'un bâti spécifique devenu nouveau marqueur du territoire : silos imposants ponctuant la plaine.

Cette omniprésence de cultures annuelles offre une diversité de textures et de couleurs au gré des saisons qui s'apprécie notamment à partir du réseau routier.

Le bâti rural est rassemblé en hameaux discrets notamment en raison du petit nombre de niveaux des habitations et de la couleur de la pierre calcaire non enduite qui se patine avec le temps.

L'activités économiques est directement liée à l'agriculture omniprésente particulièrement dans la plaine Nord de Saintonge. Vers l'Ouest et la côte atlantique le tourisme constitue le deuxième pôle d'activité.

Cette activité se développe non seulement vers la côte atlantique mais également dans le Nord Saintonge. La richesse patrimoniale, la qualité du paysage rural autour des vallées, la proximité de la côte atlantique ont contribué à l'apparition et la croissance d'une offre alternative à l'hôtellerie : gîtes et chambres d'hôtes souvent dans des édifices restaurés dans ce but.



Plaine nord de la Saintonge



Plaine nord de la Saintonge



Plaine de Niort



Plaine de Niort

Photographies représentatives du paysage de la Plaine de Niort et du Nord Saintonge. Les grandes cultures se succèdent bornées par des lignes d'arbres ou des vestiges de boisements, dans un doux relief.

Paysages de Plaines vallonnées et/ou boisées

■ Le Ruffecois

Cette entité est située à l'Est de l'aire d'étude éloignée. Elle se caractérise par l'émergence d'un relief plus sensible mais demeurant doux, mais surtout par la présence de la Charente dont la haute vallée associée à de grandes cultures agricoles forme un système singulier déterminé par l'eau.

Les rivières affluents de la Charente se repèrent par les cordons boisés curvilignes accompagnant et masquant le cours d'eau.

Si la présence de boisements, massifs ou linéaires, isolés ou vestiges de trame bocagère, est importante, elle est cependant suffisamment fractionnée pour laisser le regard se projeter au-delà des limites des champs offrant dès lors une diversité et une profondeur séduisante.

Le réseau routier secondaire dense permet d'apprécier cette diversité de compositions, ouvertes ou bordées de boisement, dont la dynamique actuelle tend cependant à faire disparaître les linéaires boisés en faveur de parcelles cultivées plus vastes.

La route nationale 10 traversant de Nord au Sud cette entité constitue une césure significative du territoire d'autant plus importante qu'elle est aménagée en 4 voies. Césure accentuée par la construction, en cours d'achèvement, de la L.G.V.

La présence de vignes est limitée aux seuls abords de hameaux, qu'elles soulignent dans leur périphérie ancienne. Cette activité s'efface au profit des grandes cultures qui déterminent le caractère général de cette entité.

■ La Plaine Haute d'Angoumois

Cette entité située au Sud-Ouest, est marquée par la présence de paysages viticoles identifiés à partir de la latitude de Aigre annonçant le vignoble plus significatif des territoires de Cognac. La vigne ajoute à la diversité de l'occupation des sols ; cette culture basse, épousant le relief, contribue à animer le territoire durant l'hiver au moment de la période taille.

Néanmoins, la présence de cultures agricoles annuelles marque ce territoire mais dans un nouvel équilibre de formes de couleurs et de surfaces, créant ainsi une diversité supplémentaire.

Le relief associé à la vallée de la Charente ou à ses affluents reste peu marqué mais contribue à diversifier les scènes ou séquences paysagères alternant entre vues profondes ou intimistes.

L'activité économique tient essentiellement à l'agriculture tout en s'appuyant sur la richesse patrimoniale bâtie et sur celle en devenir du tourisme discret ne nécessitant guère d'infrastructures mais reposant sur les richesses paysagères du territoire lorsqu'il n'est pas bouleversé par une agriculture industrielle exclusive.



Le Ruffecois



Le Ruffecois

Alternance de champs cultivés et relief doux festonnés de boisements linéaires ou massifs caractérisent le Ruffecois qui offre de longues vues soulignées de boisements.



La Plaine Haute d'Angoumois



La Plaine Haute d'Angoumois

La plaine de Haute Saintonge offre une moindre diversité culturelle que viennent toutefois scander vestiges de trames bocagères notamment le long des routes secondaires.

Paysages de terres viticoles

■ Le Pays Bas

Cette entité dont la partie orientale est située à l'Ouest de l'aire d'étude éloignée, forme un «coin» inscrit entre La Plaine Nord de la Saintonge et La Plaine Haute d'Angoumois.

Elle se caractérise par la présence de vignes qui se juxtaposent aux cultures annuelles, délimitées par la présence d'une trame boisée.

Cette juxtaposition donne à l'ensemble une diversité de couleurs ou textures, qu'accentue le relief. La présence de boisements gérés en taillis, associée à la culture de la vigne, donne les limites visuelles à cette entité. Les vues sont rythmées par ces arbres isolés, noyers ou châtaigniers, ou en petits boisements aux essences plus variées.

La rivière Antenne traversant ce secteur lui confère un caractère plus intime du fait des boisements associés.

L'activité économique la plus sensible est constituée par la viticulture qui façonne le paysage rural, cohabitant avec les grandes cultures de colza ou tournesol.

Paysages de terres boisées

■ La Marche Boisée

Cette entité désigne l'espace de transition entre plaines de Niort et de Saintonge. Elle s'étend dans une direction globalement Nord-Ouest / Sud-Est formant un cordon boisé plus ou moins dense et continu traversant l'aire d'étude éloignée. La présence de massifs boisés importants (forêt domaniale d'Aulnay) contrastant avec des champs de culture agricoles caractérise cet espace.

L'alternance de ces pleins et vides associée au relief doux donne une dimension plus humaine à cet ensemble en déterminant des surfaces saisissables par l'oeil. Dans les espaces ouverts, fractionnés par des boisements linéaires, les éléments rapportés (pylônes, antennes diverses, silos, etc.) se distinguent aisément et forment les nouveaux points d'appel en se substituant aux clochers ou églises anciennes.



Le Pays Bas



Le Pays Bas

Photographies représentatives du Pays Bas. La présence de la vigne singularise ces entités ainsi que les boisements, rencontrés dans les vallées ou en limite de parcelles.



La Marche Boisée



La Marche Boisée

Le paysage de la Marche Boisée se caractérise par la présence de massifs boisés alternant avec les champs cultivés.

Paysages de vallées

■ Le Val d'Angoumois / la Haute Charente

Cette entité située au Sud-Est, englobant le site projeté se caractérise également par l'adoucissement du relief de la vallée de la Charente. La plaine présente des caractéristiques peu différentes de celles de la Plaine Haute d'Angoumois.

Les grandes parcelles de cultures agricoles délimitées par des haies ou bosquets offrent une alternance de texture et de couleurs séduisant l'oeil.

La présence de vignes à la latitude de Aigre caractérise cette entité.

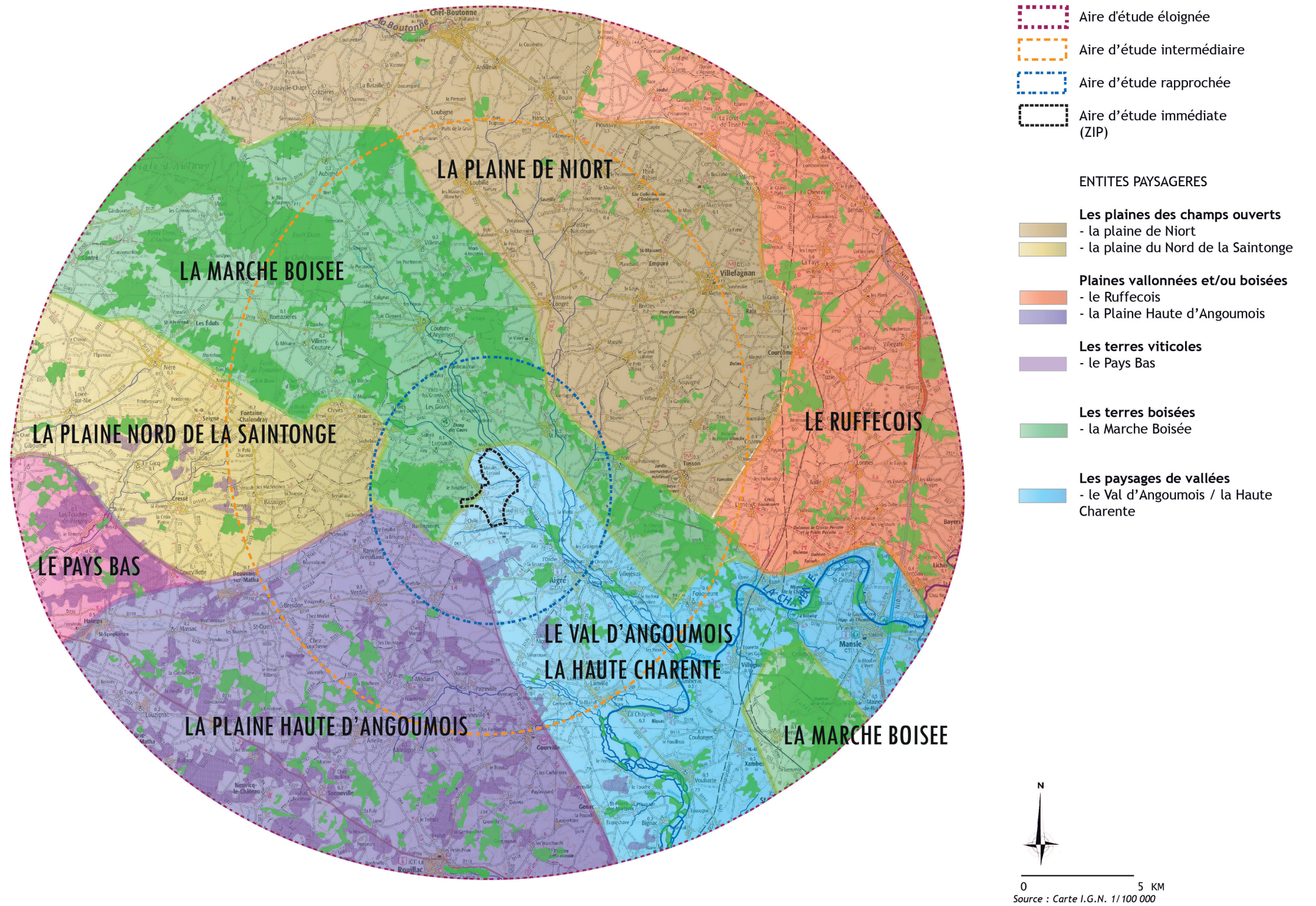
Le réseau hydraulique dense constitué par des affluents de la Charente, la Couture et l'Aume avec les ruisseaux associés, est lié à des vallées peu encaissées mais soulignées d'une ripisylve ondulant ses frondaisons au rythme de l'eau ou de peupleraies plus géométriques.

L'habitat traditionnel peu élevé forme une unité avec le sol. Les éléments plus récents liés à l'électrification du territoire ou au développement de l'agriculture industrielle apparaissent comme les nouveaux repères visuels ponctuant ou jalonnant les étendues cultivées ou boisées. Néanmoins, relief et boisements même relictuels contribuent à atténuer ces nouveaux marqueurs visuels du territoire.



Photographies représentatives du Val d'Angoumois et de la Haute Charente. Ondulations souples des parcelles et alternance des couleurs et des cultures contribuent à transformer le paysage au rythme des saisons.

Carte 25 : Carte des unités paysagères de l'aire d'étude éloignée



3.3.2. Analyse du relief du paysage

L'aire d'étude s'inscrit à l'interface de deux bassins sédimentaires, Parisien au Nord et Aquitain au Sud, à l'écart des confins des massifs Armoricaïn ou Central.

La plaine du Nord de la Saintonge comme la Plaine de Niort plus au Nord, présente sur un substrat calcaire (ère Tertiaire) un sol fertile composé principalement des terres de groies, sol argilo-calcaire, ocre, sensible au manque d'eau.

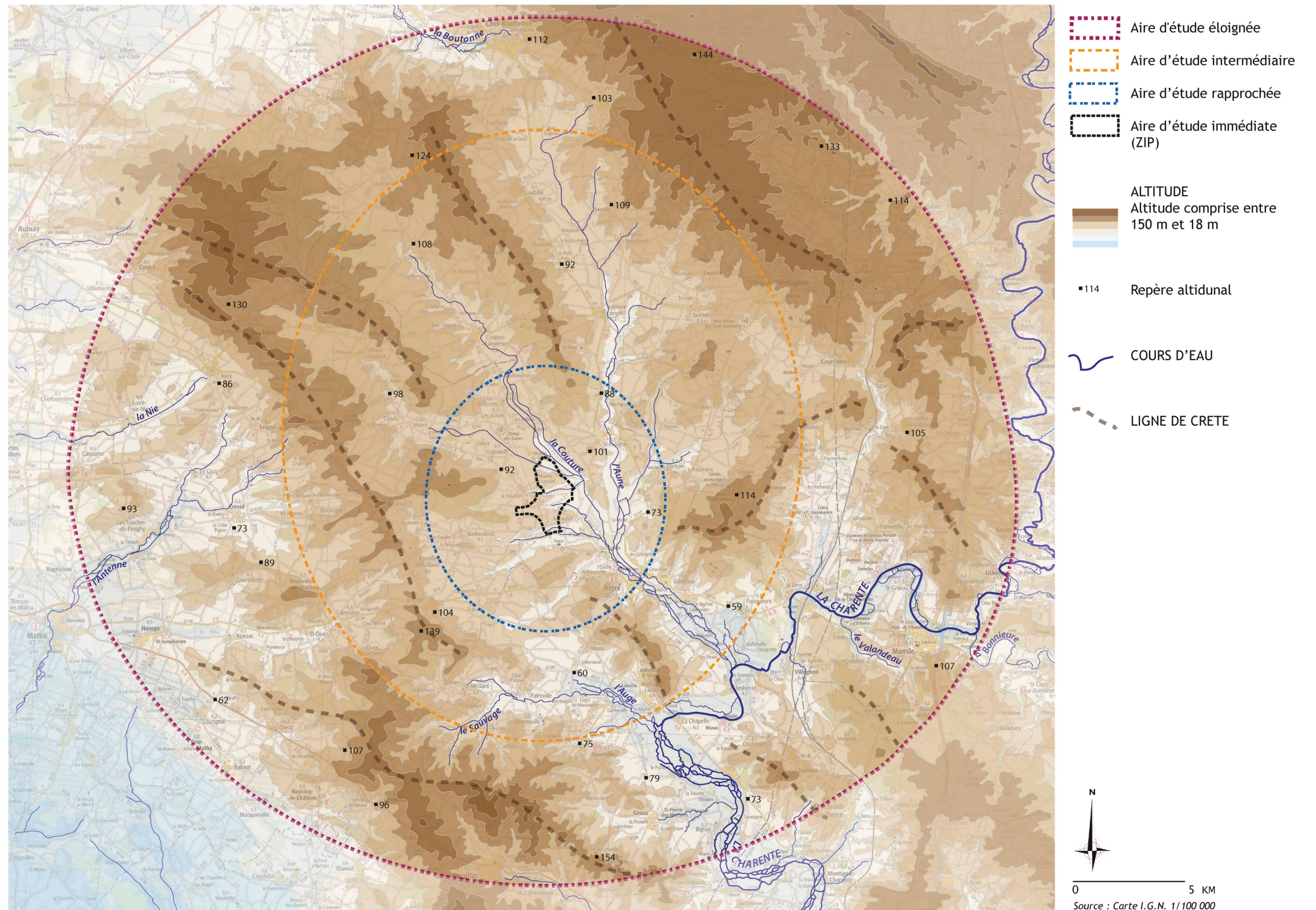
Le relief est peu accentué. Néanmoins, cette plaine est parcourue de vallées (la Couture, l'Aume, la Charente) suscitant une impression de vallonnements interrompant ce paysage plat. Ces vallées sont le lieu de plantations de peupleraies et d'espaces humides plus naturels, alors que le plateau est cultivé, céréales, oléagineux et au Sud vigne. Localement, ces vallées laissent apparaître des fronts calcaires révélant la géologie du lieu, exprimée surtout par l'habitat traditionnel en moellons.

Ces vallées dessinent des lignes directrices orientées Nord-Ouest / Sud-Est soulignées par les lignes de crête.

Le pendage est principalement orienté Ouest / Est, la faible pente se ressent surtout en position dominante au-dessus des vallées ou des marais.

La zone d'implantation potentielle est située dans une vallée traversée par des cours d'eau (ruisseau du gouffre des Loges ou de la Couture) au relief peu marqué, dénivelée d'environ 15 m entre le point bas de la zone d'implantation (alt. 76 m.) et le point haut au champ de Loraud (cote 91 m.).

Carte 26 : Carte du relief de l'aire d'étude éloignée



3.3.3 Le patrimoine culturel et naturel recensé

A- Les monuments classés ou inscrits recensés

L'aire d'étude comprend de nombreux édifices protégés au titre de la loi de 1913 (sur les monuments historiques).

La liste ci-dessous provient de la base Mérimée du ministère de la Culture et de la Communication, annotée d'observations de terrain.

Tableau 13 : Tableau des Monuments Historiques protégés recensés sur l'aire d'étude éloignée

N° sur carte	Département	Commune	Titre	Protection	Distance par rapport à la ZIP
1	16	Barbezières	Château	Inscrit 1925	2,6 km
2			Église (Ancienne commanderie St-Martin)	Inscrit 1993	2,7 km
3	16	Bayers	Château	Inscrit 1989 2003 2004	19,5 km
4	16	Bessé	Dolmen	Classé 1930	9,4 km
5	16	Bonneville	Église Saint-Clément	Inscrit 1996	8,2 km
6	16	Cellettes	Ancien four à chaux d'Echoisy	Inscrit 1994	14,5 km
7			Château de Cellettes	Inscrit 2004	13,2 km
8	16	Courcôme	Chapelle St-Antoine	Inscrit 1979	13,3 km
9			Dolmens de Magnez	Classé 1930	11,2 km
10			Église Notre-Dame	Classé 1881	13,7 km
11	16	Empuré	Église Saint-Maixent	Classé 1914	11,9 km
12	16	Fontenille	Deux dolmens dits La Grosse Perotte et la Petite Perotte	Classé 1900	13 km
13			Tumulus	Inscrit 1991	15 km
14	16	Génac	Église Saint-Pierre-des Martyrs	Classé 1980	13,2 km
15	16	La Magdeleine	Église Sainte Magdeleine	Classé 1974	15 km
16	16	La-Forêt-de-Tessé	Logis	Inscrit 1991	16,5 km
17	16	Ligné	Croix hosannière	Inscrit 1973	10,4 km
18	16	Longré	Logis de Cherconnay	Inscrit 1991	5 km

NB. Elements pour comprendre le tableau :

Distance *	La distance indiquée correspond à la distance mesurée entre le monument protégé et les bords extérieurs de la zone d'implantation potentielle.
	Monument historique inscrit
	Monument historique classé
	Interaction visuelle (visibilité ou covisibilité) pressentie avec le monument
	Distance inférieure ou égale à 4 km

19	16	Luxé	Dolmen de la Folatière	Classé 1957	14 km
20			Dolmen de la Maison de la Vieille	Inscrit 1998	12,8 km
21			Dolmen dans le tumulus dit La Motte-de-la-Garge	Classé 1889	12,8 km
22			Tumulus de la Folatière	Classé 1957	13,9 km
23	16	Marcillac-Lanville	Ancien prieuré de Lanville	Classé 1942 Classé 1942 Inscrit 1991	7 km
24	16	Mons	Église	Inscrit 2005	4,9 km
25	16	Paizay-Naudouin	Château Savielle	Inscrit 1941	11,3 km
26		-Embourie	Église Saint-Génis d'Embourie	Inscrit 1987	12,3 km
27			Substructions gallo-romaines	Classé 1983	12,4 km
28	16	Raix	Église Saint-Barthélémy	Classé 1913	13 km
29	16	Rouillac	Église Saint-Pierre	Classé 1910	15,3 km
30	16	Saint-Cybardeaux	Théâtre gallo-romain dit des Bouchauds	Classé 1881	14,2 km
31			Sanctuaire des Bouchauds	Classé 1992	14,2 km
32	16	Saint-Fraigne	Église paroissiale Saint-Fraigne	Inscrit 1997 Classé 1999	2,7 km
33	16	Theil-Rabier	Église Sainte-Radegonde	Inscrit 1986	13,2 km
34	16	Tusson	Abbaye des Dames	Inscrit 1952	7,4 km
35			Tumulus dit le Gros Dognon	Inscrit 1960	8,4 km
36			Tumulus dit de la Justice	Inscrit 1960	8,4 km
37			Tumulus dit de Vieux Breuil	Inscrit 1962	8,4 km
38			Maison du 15e siècle, dite Logis de Marguerite de Valois	Inscrit 1994	7,2 km
39			Tumulus dit le Petit Dognon	Inscrit 2012	8,4 km

40	16	Vervant	Nécropole de la Boixe	Inscrit 1991	15,4 km
41			Dolmen dit de la Boixe	Classé 1889 Classé 1971	15,5 km
42	16	Villefagnan	Logis de la Tour	Inscrit 1951	12,2 km
43			Temple protestant de Villefagnan	Inscrit 1998	12,2 km
44	16	Villognon	Église	Classé 1903	11,2 km
45	16	Vouharte	Église Notre-Dame	Inscrit 2003	13,2 km
46	16	Xambes	Église Notre-Dame	Inscrit 1969	14,2 km
47	17	Beauvais-sur-Martha	Église Notre-Dame de l'Assomption	Classé 1910	10,7 km
48			Mairie	Inscrit 2009	10,8 km
49	17	Bresdon	Église Saint-Alban	Inscrit 1948	9,2 km
50	17	Contrée	Église Saint-Mesme	Classé 1913	20,1 km
51	17	Cressé	Église de la Transfiguration	Classé 1913	12,6 km
52	17	Fontaine-Chalendrai	Église Notre-Dame	Inscrit 1925	10,5 km
53	17	Gilbourne	Croix romane	Inscrit 1949	19,4 km
54	17	Gourvillette	Église Saint-Martial	Inscrit 1949	13 km
55	17	Haimps	Église Saint-Symphorien	Classé 1983	16,5 km
56	17	Les Eduts	Ancienne église Saint-Révérend	Inscrit 1973	14,4 km
57	17	Massac	Église	Inscrit 1931	13,9 km
58	17	Néré	Église	Inscrit 1925	14,9 km
59	17	Neuvicq-le-Château	Ancien château	Classé 1912	15,3 km
60			Église Saint-Laurent	Inscrit 1948	15,5 km
61	17	Romazières	Église de l'Assomption	Inscrit 1935	11,7 km
62	17	Saint-Ouen-le-Thène	Église Saint-Alban	Inscrit 1931	10,7 km
63	17	Seigné	Église Notre-Dame-de-l'Assomption	Classé 1969	14,8 km
64	17	Villiers-Couture	Église Saint-Hilaire	Inscrit 1969	9,5 km
65	79	Bouin	Église	Inscrit 1926	16 km
66	79	Chef-Boutonne	Château de Javarzay	Classé 1862	19 km
67			Église Saint-Chartier de Javarzay	Classé 1840	18,9 km
68	79	Ploussay	Château de Jouhé	Classé 1999	17,2 km
69	79		Église Saint-Martin	Inscrit 1991	15,5 km

■ Typologies

- Vient en tête des monuments protégés, le patrimoine religieux - églises, chapelles, prieurés, abbayes, croix -39 monuments religieux sont protégés, majoritairement situés dans un cadre urbain aux vues filtrées par un environnement bâti formant un avant-plan opaque.

- Arrive ensuite, les menhirs, tumulus, dolmen, soit 14 monuments, implantés dans des champs ou dans des boisements aux vues quelques fois ouvertes sur le grand paysage,

- Les châteaux, manoirs et logis constituent une catégorie d'édifices protégés non négligeable - soit 10 monuments, enclavés souvent dans un parc d'agrément, ce qui signifie que les vues sont souvent abritées par un environnement végétal.

- Les édifices des villages - maisons constituent une autre catégorie d'édifices protégés (2). Ils sont enchâssés dans des cœurs de villages à l'habitat concentrique abritant les vues.

- Les ouvrages romains (substructions, théâtre) constituent le reste du patrimoine architectural protégé.

■ Interactions visuelles pressenties

L'une des particularités de ce territoire est la présence d'églises romanes aux cœurs des villages servant de points de repères lointains animant le paysage. Si ces églises ne présentent pas de vues directes sur le site éolien pressenti, elles sont en revanche susceptibles de s'inscrire en covisibilités - c'est les cas d'interactions visuelles potentielles pressenties avec les silhouettes des clochers des églises de Barbezières, Courcôme, Mons, Marcillac-Lanville et de Saint-Fraigne.

Seuls 3 monuments sont présents dans un rayon inférieur ou égal à 4 km de la zone d'implantation potentielle :

- Le château de Barbezières est situé en bordure du village. Une visibilité peut s'avérer possible depuis la perspective centrale du parc. Un des enjeux de l'étude paysagère consiste à ce que le projet éolien ne s'inscrive pas au milieu de la perspective centrale.

- Les églises de St-Fraigne et de Barbezières ne disposeront pas de vues directes sur le projet éolien cependant que des covisibilités seront possibles depuis les routes situées aux abords.

B- Les sites classés ou inscrits recensés

Dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée, quelques sites sont inscrits ou/et classés au titre de la loi de 1930.

Tableau 14 : Tableau des sites protégés recensés sur l'aire d'étude éloignée

N° sur carte	Département	Commune	Titre	Protection	Distance par rapport à la ZIP
A	16	Ambérac / la Chapelle	Moulin de Bissac	Inscrit 1942	10,6 km
B	16	Mansle	Îles de Mansle	Classé 1944	16,9 km
C	16	Tusson	Bourg de Tusson	Inscrit 1979	7 km

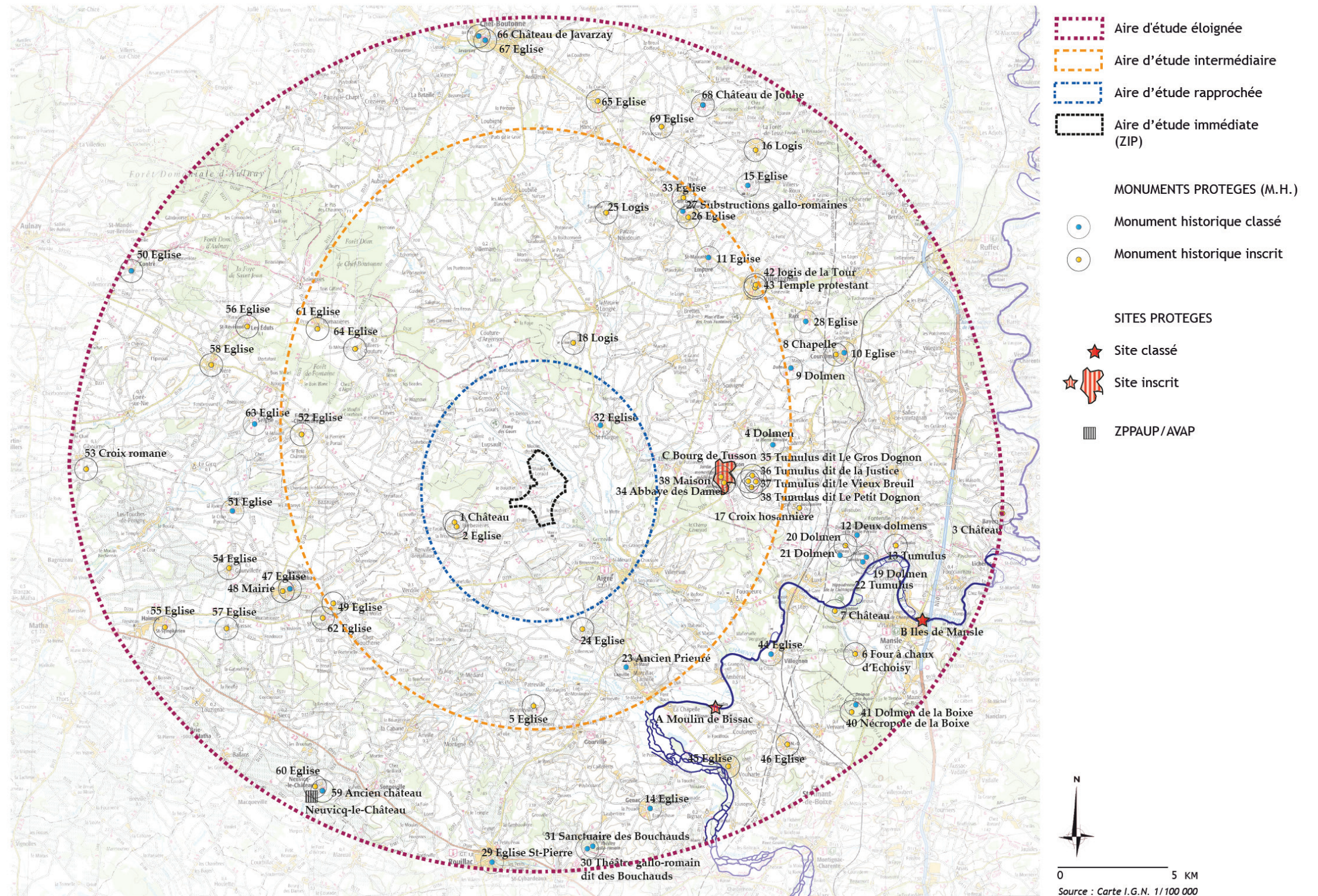
Deux des sites protégés sont insérés dans la vallée de la Charente. Ils ne disposent par conséquent pas de vues vers le projet éolien.

Seul le site de Tusson est concerné par des intervisibilités. Néanmoins la distance (7 Km) modère cette covisibilité.

C- Les ZPPAUP

Il n'y a qu'une seule ZPPAUP dans la zone étudiée, elle se situe dans la commune de Neuviq-le-Château. Compte tenu de la distance éloignée de plus de 15,3 km corroborée à l'environnement boisé autour du village de Neuviq-le-Château, les interactions visuelles ne sont guères possibles.

Carte 27 : Carte du patrimoine naturel ou culturel recensés de l'aire d'étude éloignée





N° 32 - (cf. Carte et tableau) Église paroissiale de St-Fraigne



N° 28 - Église St-Barthélémy de Raix



N° 1 - Château de Barbezières



N° 2 - Église de Barbezières



N° 49 - Église St-Alban de Bresdon



N° 53 - Église isolée de Gilbourne et sa croix romane



N° 54 - Église St-Martial de Gourville



N° 47- Église N-Dame de l'Assomption de Beauvais-sur-Martha



N° 56- Ancienne église St-Révérend des Eduts



N° 51 - Église de la Transfiguration de Cressé



N° 61 - Église de l'Assomption de Romanzières



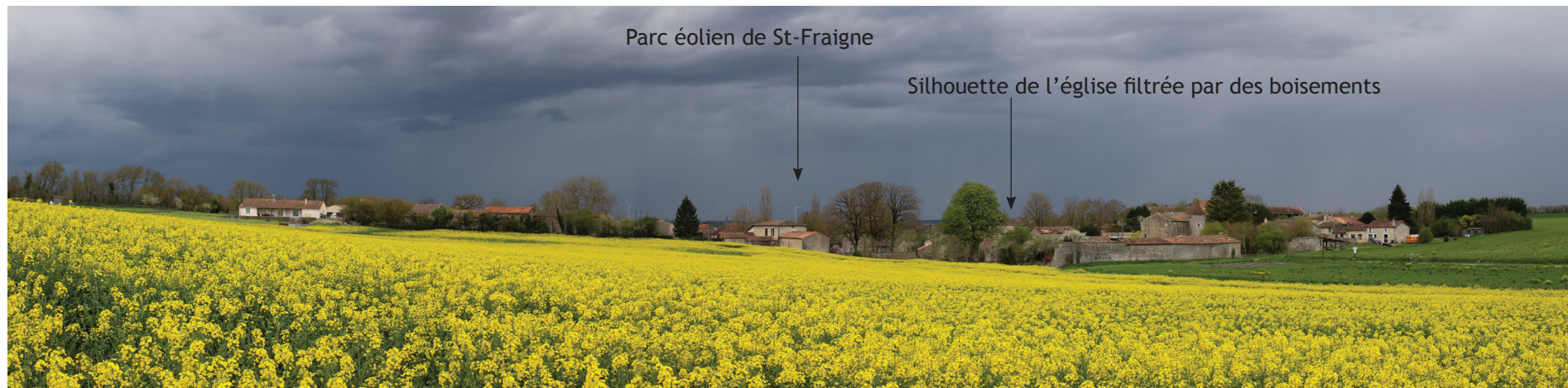
N° 23 - Ancien prieuré de Lanville à Marcillac-Lanville



N° 4 - Dolmen de Bessé



N° 18 - Logis de Cherconnay de Longré



N° 11 - Église St-Maxent de Empuré



C - Silhouette du bourg de Tusson (site inscrit)



N° 24 - Église de Mons



B - Isles de Mansle (site classé)



N° 62 - Église Saint-Alban de St-Ouen-le-Thène